

INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont obligatoires et devront être faites impérativement **pour le samedi 24 novembre 2018** (à déposer à la mairie) à l'aide du formulaire disponible sur internet ou à l'accueil de la mairie. Passé ce délai, il sera uniquement possible de s'inscrire dans la limite des places disponibles. **Les horaires d'accueil indiqués sur le bulletin d'inscription sont à respecter. L'inscription est définitive et sera facturée sauf sur présentation d'un justificatif médical déposé à la mairie au cours de la semaine du 1er jour d'absence.**

HORAIRES 8/11 ANS

- Accueil à partir de 8h.
- Activités de 10h à 11h50 et de 13h30 à 16h30 suivant le programme. Le lieu de rendez-vous est au local, 2 rue du 19 mars 1962.
- Repas de 12h à 13h25.
- Départ possible de 16h30 à 19h.

HORAIRES COLLÉGIENS

- Accueil à partir de 8h.
- Activités de 10h à 11h50 : les collégiens qui le souhaitent peuvent s'inscrire le matin pour l'activité du groupe des 8-11 ans (facturée 3€).
- Activités de 13h30 à 16h30.
- Repas de 12h à 13h25 (à commander une semaine avant les vacances)
- Départ possible de 16h30 à 18h.
- Animation soirée possible suivant les demandes.

LES REPAS

Les repas sont à commander une semaine avant le début des vacances. Pour les sorties, le pique-nique est à prévoir. Les menus sont disponibles sur le site internet et sont affichés au local.

Infos à lire impérativement

TARIFS

ADHESION 8-11 ans et Collégiens:

Une adhésion annuelle de 15 € du 01/01 au 31/12/2018 est demandée pour participer aux diverses animations.

Pour les 8/11 ans

- Animation journée ou demi-journée sans repas : 3€

Pour les collégiens

- Animation matin avec les 8/11 ans sans repas : 3€

Pour tous

- Repas 3.25 €
- Activité + Transport en car : 13 €
- Activité + Transport personnel : 8 €
- Sortie CCPL : 8 €
- Raid Aventure (2 jours): 25 €
- Camp journée: QF <599 = 14€, de 600 à 999 = 18€, >1000 = 22€
- Soirée ados : 5 €

CONTACTS

Responsable : Françoise LARVOL
Contact : **06.77.75.81.17**

Programme disponible sur le site internet de Guiclan et sur facebook.



Vacances du 31 décembre au 4 Janvier 2019

Activités uniquement pendant les vacances scolaires



BONNES VACANCES !

Animation collégiens – Vacances de Noël 2018-2019

Ré-aménagement du local

Lundi 31 décembre

matin : activité au local.

Aménager le local pour 2019.
Possibilité de bouger tous les meubles pour aménager le local.
Ne pas hésiter à venir avec ses idées.

Pour l'inscription en ligne : case n°04

Activité manuelle

Lundi 31 décembre

Après midi : activité au local

Fabrication d'un calendrier 2019 et fabrication d'une carte postale.

Pour l'inscription en ligne : case 12

Jeux vidéo

Mercredi 02 janvier

matin : activité au local.

Jeux vidéo, mise à disposition de la wii.
Possibilité d'apporter ses propres jeux vidéos.

Pour l'inscription en ligne : case n°04

Gâteau de bonbons

Mercredi 02 janvier

Après midi : cuisines

Fabrication d'un gâteau de bonbon pour le goûter.

Pour l'inscription en ligne : case n°12

Foot et hand

Jeudi 03 janvier

matin : sport à la salle

Match de hand et de foot à la salle de sport.

Pour l'inscription en ligne : case 04

Projet plongée

A chaque vacances, les jeunes font des actions afin de récolter des fonds. Ceux-ci serviront à découvrir la plongée pendant l'été 2019.

Jeudi 03 janvier

Fabrication de porte-clefs smiley que les jeunes iront vendre 2€

Pour l'inscription en ligne : case n°12

Film

Vendredi 04 janvier

matin : activité au local.

Diffusion d'un film au local.

Le film est à découvrir.

Pour l'inscription en ligne : case n°04

Sortie forêt

Vendredi 04 janvier

Après midi : jeux en forêt SIL LE TEMPS LE PERMET.

Jeu de Pouic-pouic le hibou (jeu de cache-cache).

Prévoir une tenue chaude et adaptée.

Si mauvais temps : activité au local.

Pour l'inscription en ligne : case n°12

Rappel inscription sur le portail famille :

Matin : case 04 (3€)

Repas : case 00 (3,25€)

Après midi : case 12 (0€)

Journée (sans repas) = cases 04 ET 12 (3€)

Journée (avec repas) = cases 04 ET 00 ET 12 (6,25€)

Rappel:

Un enfant rentrant seul doit fournir une autorisation écrite précisant l'heure de départ (à renouveler à chaque vacances).

Bonne année 2019